



Licences 2019/2020

Les licences 2019/2020 seront toutes dématérialisées.

Le renouvellement de licence se fera donc en ligne et chaque licencié(e) recevra, pour validation, un mail à l’adresse qui l’a indiquée la saison dernière.

Les personnes non concernées par la dématérialisation sont :

- les joueurs(ses) qui arrivant d’un autre club

- les arbitres : renouvelant ou arrivant

- les éducateurs (rices) : renouvelant ou arrivant

Ces personnes devront s’inscrire lors des permanences organisées par le club ou auprès de Sophie Chauveau.

La licence sera validée :

* Accompagnée du paiement correspondant
* Accompagnée du document « demande de licence », téléchargeable **ici**
* Après accord du responsable sportif

Le certificat médical, devant être validé par le médecin pour les arrivants et pour les licencié(e)s devant renouveler leur certificat médical au bout de trois ans, est téléchargeable [**ici**](https://f4.quomodo.com/E2AAD184/uploads/1218/certificat%20%20medical%202019%202020.pdf)

Le questionnaire de santé, à compléter lorsque vous n'avez pas à renouveler votre certificat médical, est téléchargeable [**ici**](https://f4.quomodo.com/E2AAD184/uploads/1219/questionnaire%20sante.pdf)

Le règlement des licences se fait par chèque (échelonnement possible) ou carte (TPE) lors des permanences organisées au stade de Basse Goulaine (dates indiquées sur le site).

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Sophie Chauveau : 06 34 64 20 06 - sosso.chauveau@hotmail.fr